



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 30 juin 2022

Date de la convocation : 24/06/2022

Date d'affichage : 24/06/2022

Nombre de membres :		
En exercice	Présents :	Qui ont pris part à la délibération
15	10	12

Le jeudi 30 juin 2022, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire.**

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, FAUGERE Annie, LEROUX Corinne, SANTUNE Nadine, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VEREPE Jean-Marie.

Etaient absents : BRECQUEVILLE Linda avec pouvoir donné à Mme DUMONT Elisabeth, GANTIER Brigitte avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck, BURLURAUX Jérémy, GOSSE Stéphane et TRIOUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUGERE Annie

DÉLIBÉRATION 2022-027 : ATTRIBUTION MARCHÉ - Renouvellement des bordures avant tapis d'enrobés du CD 60 - Rue de Flandre - RD 1017

LOT UNIQUE : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP

Dans le cadre du renouvellement des bordures avant tapis d'enrobés du CD60 sur la route de Flandre (RD 1017), un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 28 avril 2022 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2022 à 12H00.

La consultation comprenait un lot unique : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP

Vu la consultation lancée le 28 avril 2022 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2022 à 12H00 ;

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 30 mai 2022 à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT (en € HT)	Classement
LOT unique : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP	EUROVIA	478 390,95 € HT	1

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

- Attribue le lot unique TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP à l'entreprise SAS EUROVIA PICARDIE, Boulevard Henri Barbusse, BP 10064, 60777 THOUROTTE pour un montant de 478 390,95 € HT.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire, Franck ODERMATT

